

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FÉMININE DE HANDBALL

PROCES VERBAL – CONSULTATION ELECTRONIQUE DU 25 AU 29 AVRIL 2025

Membres ayant participé au vote :

Représentants FFHandball : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOURGEAIS (DTN de la FFHandball), Jean-Marie BRINON (président de la CNCG), Fabrice ARCAS (président de la COC), Olivier BUY (président de la CNA), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Sébastien GARDILLOU (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine).

Représentants clubs LFH :

D1 : Thierry WEIZMAN (Metz) ;

Représentant des entraîneurs : Mathieu LANFRANCHI, 7Master¹

Représentantes des joueuses : Sabrina CIAVATTI, AJPH²

Membres n'ayant pas participé au vote :

Représentants clubs LFH :

D1 : Sophie PALISSE (Saint Amand) ; Clément FORGENEUF (Dijon) ; Guillaume MARQUES (Chambray)

D2 : Pascal JACQUET (Vaulx-en-Velin)

Afin de pouvoir échanger avec les membres sur la proposition soumise à l'approbation de la présente instance, l'organisation suivante a été mise en place :

Le 25 avril 2025 à 19h00 : envoi de la consultation ;

Du 25 au 28 avril 2025 : transmission de vos questions par courriel et envoi des réponses

Du 25 au 29 avril 2025 : vote électronique via VOTEER (vote clos à 12h00).

¹ Uniquement pour la 1ère résolution

² Uniquement pour la 1ère résolution

Résolution n°1 :

- **Le comité de direction de la LFH est consulté pour avis sur la proposition de trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-26 :**

AVIS FAVORABLE : 11

AVIS DEFAVORABLE : 0

ABSTENTION : 0

Le Comité de Direction de la LFH rend un avis favorable sur la proposition de trame de calendrier de LFH pour la saison 2025-26.

Résolution n°2 :

- **Le comité de direction de la LFH est consulté pour avis sur la formalisation réglementaire des modalités d'accèsion et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026 - deux relégations directes (13^{ème} et 14^{ème}) de D1F en D2F et un barrage entre le 12^{ème} de D1F et le mieux classé sous statut VAP de D2F (et classé au minimum à la 2^{ème} place) - traduite dans les articles 7.3 et 8.2 modifiés du règlement sportif.**

AVIS FAVORABLE : 9

AVIS DEFAVORABLE : 0

ABSTENTION : 0

Le Comité de Direction de la LFH rend un avis favorable sur la formalisation réglementaire des modalités d'accèsion et de relégation entre la D1F et la D2F à l'issue de la saison 2025-2026.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH